

FAITS SAILLANTS STATISTIQUES OFFICIELLES RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

juillet 2018

Données pour le mois de juillet 2018 :

► En juillet 2018, on dénombre 6 431 évènements, 6 394 naissances et 37 adoptions, pour lesquels des prestations au Régime québécois d'assurance parentale ont été versées.

► En juillet 2018, on dénombre 14 086 nouveaux prestataires ce qui représente une diminution de 304 prestataires (↓2,1%) par rapport à l'année précédente¹.

	juillet 2017	juillet 2018	Variation annuelle ¹	
			N	%
Régime de base	11 419	11 436	17	↑ 0,1%
Régime particulier	2 971	2 650	(321)	↓ -10,8%
Total	14 390	14 086	(304)	↓ -2,1%

► En juillet 2018, les 14 086 nouveaux prestataires admis, se répartissent comme suit :

- 6 773 (48,1%) femmes
- 7 313 (51,9%) hommes

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2018 :

► Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, l'ISQ estime à 48 000 le nombre de naissances au Québec, 41 903 de ces évènements (87,3%)² ont généré des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale.

► Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, on compte 42 139 évènements pour lesquels un parent a reçu une prestation au Régime québécois d'assurance parentale, presque la totalité soit, 41 903 (99,4%) sont des naissances.

	Comparaison des années 2017 et 2018 pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 juillet			
	2017	2018	Évènements	
			N	%
Naissances	41 738	41 903	165	↑ 0,4%
Adoption	219	236	17	↑ 7,8%
Total	41 957	42 139	182	↑ 0,4%

► Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, on compte 72 979 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale. De ce nombre 57 149 (78,3%) ont opté pour le régime de base, alors que 15 830 (21,7%) ont opté pour le régime particulier.

► Ces 72 979 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 se répartissent comme suit, selon le type de régime et le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Régime de base	Régime particulier	Total	
- de 20 ans	272	109	381	0,5%
20 - 24 ans	3 966	1 463	5 429	7,4%
25 - 29 ans	16 031	4 419	20 450	28,0%
30 - 34 ans	20 185	5 047	25 232	34,6%
35 - 39 ans	11 979	3 072	15 051	20,6%
40 - 44 ans	3 644	1 210	4 854	6,7%
45 ans et +	1 072	510	1 582	2,2%
Total	57 149	15 830	72 979	100,0%

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2018 (suite) :

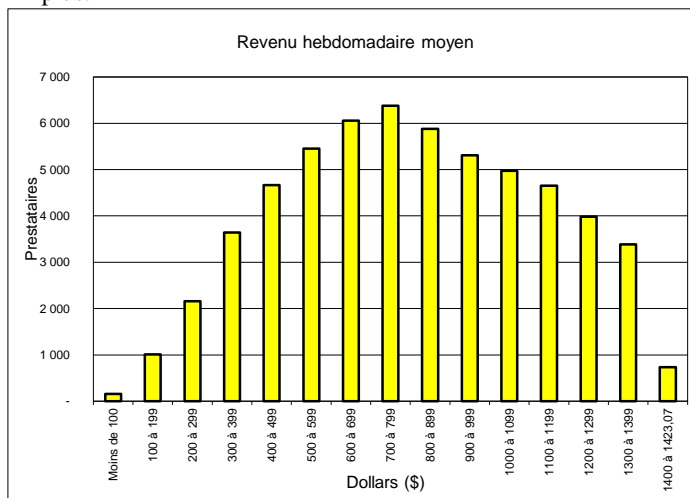
► Un peu plus de la moitié des prestataires se retrouvent dans trois régions du Québec :

- Montréal, avec 17 197 prestataires (23,6%);
- Montérégie, avec 13 757 prestataires (18,9%);
- Capitale-Nationale, avec 7 047 prestataires (9,7%);

► Les travailleurs autonomes et mixtes qui ont eu un enfant (naissance ou adoption) peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale; 5,2 % des nouveaux prestataires de 2018 correspondent à cette catégorie de travailleurs.

	2017	%	2018	%
Salariés	70 722	94,7%	69 199	94,8%
Autonomes	2 424	3,2%	2 312	3,2%
Mixtes	1 550	2,1%	1 468	2,0%
Total	74 696	100,0%	72 979	100,0%

► Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, sur l'ensemble des nouveaux prestataires admis au régime, 61 344 prestataires (84,1%) avaient un revenu hebdomadaire moyen de 500 \$ et plus.



► Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, les prestations hebdomadaires moyennes versées pour chacune des catégories du plan de prestation se répartissent comme suit :

Type de prestation	Prestation moyenne hebdo (\$)
Maternité	530,63
Paternité	653,03
Parentale	502,17
Adoption	620,91

► Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit un montant additionnel à verser aux familles à faible revenu si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, 3 568 (4,9%) nouveaux prestataires ont vu leurs prestations majorées d'un montant hebdomadaire moyen de 38,40 \$.

► Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, le Régime québécois d'assurance parentale a servi 153 575 prestataires.

De ce nombre 122 284 (79,6%) sont sous le régime de base et 31 291 (20,4%) sous le régime particulier.

1 La comparaison avec l'année précédente doit être faite avec réserve. En effet, le versement des prestations du régime débute le dimanche et le nombre de dimanches peut varier à chaque mois.

2 Les naissances multiples comptent pour un seul évènement au Régime québécois d'assurance parentale.